



Envoi par recommandé  
(votre nom et adresse)

(lieu, date)  
(nom et adresse du propriétaire)

**Objet :** Accès aux compteurs de gaz et/ou d'électricité du logement situé à (indiquer votre adresse)

Madame, Monsieur (nom du propriétaire)

Dans notre contrat de bail, nous avons convenu que je prenne les contrats d'énergie à mon nom. Vous devez me donner un accès libre aux compteurs liés à mon logement. Cela fait partie de l'obligation générale du propriétaire : assurer au locataire la jouissance du bien loué\*.

Cet accès est aussi nécessaire pour que je puisse remplir mes obligations en tant qu'utilisateur du réseau de distribution d'électricité/de gaz (*supprimer l'énergie inutile*). En effet, en tant qu'utilisateur du réseau de distribution, je dois pouvoir donner un accès aux compteurs si le gestionnaire de réseau de distribution me le demande, notamment pour effectuer le relevé d'index. Si je ne suis pas présent lors de son passage, je dois moi-même relever mes index et les lui envoyer\*.

Je dois absolument accéder à mes compteurs pour :

- effectuer mon relevé d'index annuel ;
- vérifier le bon fonctionnement des compteurs ;
- maîtriser ma consommation d'énergie.

Si vous m'empêchez d'accéder à mes compteurs sans raison objective valable, je m'adresserai au juge de paix.

Par ce courrier, je vous mets en demeure de me donner, dans un délai de 15 jours (*vous pouvez indiquer un délai plus ou moins long*), une clé permettant d'accéder à mes compteurs. Je souhaite avant tout trouver une solution amiable. J'attends une réaction rapide de votre part.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)  
(signature)



**Avertissement :** La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.

Energie Info Wallonie  
Rue du Lombard 8/2 • B-5000 Namur (Belgique)  
info@energieinfowallonie.be  
081/24.7010

[www.energieinfowallonie.be](http://www.energieinfowallonie.be)

\*Références légales :

- Article 7 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation.
- Articles 17, §2 et 165 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci.
- Article 201 du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci, approuvé par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011.



**Avertissement** : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.